

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS SNCF/RFF ancien site de créosotage à COLLONGES LES PREMIERES

## Description de l'établissement

---

Nom : SNCF/RFF ancien site de créosotage  
Adresse : ROUTE NATIONALE 5  
Commune(s) : COLLONGES LES PREMIERES (21183)  
Activités : G2 - Chantiers, construction, bitumes, enrobés  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 10/10/2024

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP00039350101

Ancien identifiant SIS : 21SIS06167

Description<sup>1</sup> : De 1878 aux années 1960, la PLM (Paris Lyon Marseille) puis la SNCF ont exploité un atelier de créosotage sur le site.

### POLLUTION DES SOLS EN PLACE

Les investigations ont mis en évidence des teneurs anormales en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP, composés issus de l'exploitation de l'usine de créosotage), en hydrocarbures totaux et en métaux (potentiellement liés à la présence de mâchefers dans les remblais utilisés lors des différentes phases d'aménagement du site). Les teneurs les plus importantes en HAP (jusqu'à 4400 mg/ kg) ont été retrouvées au droit de l'ancien site de créosotage, depuis la surface jusqu'à la zone saturée à 3 m de profondeur (cf plans en annexe 1). Certaines zones ne présentent des anomalies qu'au niveau de la zone saturée. Les anomalies en métaux sont retrouvées sur la quasi-totalité du site.

Au niveau du lotissement SOCRIF, les teneurs mesurées dans les sols sont très faibles.

### COMPATIBILITE AVEC LES USAGES

Les usages du site considérés sont les suivants (le plan de référencement des parcelles de 2009 est joint en annexe graphique).

- Parcelles SOCRIF : maisons individuelles (avec jardins potagers et puits privés),
- Parcelle 738 : maison individuelle (sans jardin potager ni puits privé, pas d'usage des eaux souterraines),
- Parcelle 903 (Casamayor) : entrepôt de matériel,
- Parcelle 737 : voies ferrées et gare (pas d'habitation),
- Parcelles 735, 1068, 1069 et 1067 : voies de passage,
- Parcelles 666 et 843 : terrain de sport,

- Parcelles 857 et 1026 (anciens ateliers de créosotage), parcelle 1094, parcelles 103, 104, 105, ZH101, ZH98 et ZH99: aucun usage

L'interprétation de l'État des Milieux N°54988 et l'Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires N°54988/A réalisées en 2009 ont montré qu'il n'y avait pas d'incompatibilité avec les usages du site, excepté concernant l'utilisation des eaux souterraines. En conséquence, l'arrêté municipal interdisant la consommation des eaux souterraines pris en octobre 2008 reste adapté.

## CONCLUSION

Au regard des pollutions des sols portées à la connaissance des services de l'État et décrites précédemment, il convient de conserver la mémoire de cette zone et de s'assurer que des études adéquates seront réalisées en cas d'aménagement ou de changement d'usage. C'est dans cet objectif que ce site est intégré aux Secteurs d'Information sur les Sols (SIS).

## PRINCIPALE RÉGLEMENTATION APPLICABLE AUX SIS

L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 43116 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Dans le cas où un projet de construction ou d'aménagement serait mené à bien sur le site, le porteur de projet ou la collectivité compétente en matière d'urbanisme sont invités à transmettre à l'inspection le rapport de recensement des travaux réalisés, précisant les mesures prises pour gérer la pollution et les pollutions résiduelles constatées. Ces éléments permettront de procéder à la révision du présent secteur d'information sur les sols.

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

# Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 10/10/2024

Enjeux et environnement : Géologique

D'après la carte géologique de Dijon n°500, le site est localisé sur des terrains sédimentaires constitutifs de la vallée de la Tille. Ces formations alluviales Holocènes et Pléistocènes correspondent aux anciennes terrasses alluviales de la Tille. Leur épaisseur est d'environ 20 m. Elles reposent sur un substratum marno-calcaire d'âge Oligocène.

Le sous-sol du site est essentiellement limoneux et sablo graveleux sur les 3 premiers mètres. Il est argileux au-delà. Les eaux souterraines sont rencontrées vers 2 m de profondeur, dans des niveaux de graviers peu épais, reposant sur des argiles.

Hydrogéologique

Deux aquifères distincts sont identifiés au droit du site :

- l'aquifère alluvial superficiel de la Tille, présentant un écoulement vers le sud ouest à une profondeur de l'ordre de 2 à 3 m ;
- un aquifère plus profond, semi captif.

Usages sur site

En août 2009, plusieurs usages existants étaient distingués (cf emplacement des parcelles sur le cadastre 2009 en annexe graphique) :

- Parcelles SOCRIF : maisons individuelles (avec jardins potagers et puits privés),
- Parcelle 738 : maison individuelle (sans jardin potager ni puits privé, pas d'usage des eaux souterraines),
- Parcelle 903 (Casamayor) : entrepôt de matériel,
- Parcelle 737 : voies ferrées et gare (pas d'habitation),
- Parcelles 735, 1068, 1069 et 1067 : voies de passage,
- Parcelles 666 et 843 : terrain de sport,
- Parcelles 857 et 1026 (anciens ateliers de créosotage), parcelle 1094, parcelles 103, 104, 105, ZH101, ZH98 et ZH99: aucun usage

La zone se situe à proximité de la gare et du centre village de Collonges-lès-Premières.

Description<sup>3</sup> :

La superficie totale des parcelles concernées est d'environ 15,5 ha. Des activités de créosotage ont notamment été exercées sur le site.

Historique:

L'établissement fait l'objet des activités et actes administratifs suivants :

- 1861-1876 : la PLM a exploité un atelier d'injection des bois au sulfate de cuivre
- 1876-1960 : la PLM puis la SNCF ont exploité un atelier de créosotage
- 9 juin 1976 : demande de PLM de substituer à l'atelier existant un atelier de créosotage
- 13 juillet 1878 : reconnaissance de l'activité de créosotage au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (Etablissements insalubres de 2ème classe – Atelier de créosotage des bois de la compagnie des chemins de fer PLM à Collonges-les-Premières
- 1960 : cessation d'activité du site par la SNCF
- 1982 : création d'un lotissement sur une partie du site (SOCRIF) puis cession des terrains à des privés et à la mairie
- 2008-2009 : projet de reconversion du site suscitant des échanges entre la mairie, la SNCF et les services de l'Etat. Des diagnostics et Interprétation de l'État des Milieux sont réalisés. Rapport « Ancien

atelier de créosotage – Diagnostic initial » du 23/04/2008 établi par TAUW pour le compte de la mairie de Collonges-lès-Premières ; Rapport « Diagnostic de sol – site de Collonges-lès-Premières (21) » du 10/09/2008 établi par Bureau Véritas pour le compte de ADYAL (prestataire de service de RFF pour l'immobilier) ;

- octobre 2008 : arrêté municipal interdisant l'utilisation des eaux souterraines
- août 2009: Rapport « SNCF / RFF – ancien site de créosotage Collonges-lès-Premières – Diagnostic approfondi » d'août 2009 établi par ANTEA pour le compte de SNCF / RFF ; Rapport « SNCF / RFF – ancien site de créosotage Collonges-lès-Premières – Interprétation de l'État des Milieux » d'août 2009 (N° 54988/A : calculs de risques pour l'état actuel du site) établi par ANTEA pour le compte de SNCF / RFF ; Rapport « SNCF / RFF – ancien site de créosotage Collonges-lès-Premières – Interprétation de l'État des Milieux » d'août 2009 (N° 54989 : calculs de risques pour le projet de réaménagement communal) établi par ANTEA pour le compte de SNCF / RFF
- 2017 : enregistrement de l'établissement sur Géorisques dans :
  - la Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (CASIAS)
  - la carte des Informations Sites et Sols Pollués
- 2022 : projet de la mairie d'installer un parcours de pumtrack sur le site.

#### Etat des milieux

Les investigations ont mis en évidence des teneurs anormales en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP, composés issus de l'exploitation de l'usine de créosotage), en hydrocarbures totaux et en métaux (potentiellement liés à la présence de mâchefers dans les remblais utilisés lors des différentes phases d'aménagement du site). Les teneurs les plus importantes en HAP (jusqu'à 4400 mg/ kg) ont été retrouvées au droit de l'ancien site de créosotage, depuis la surface jusqu'à la zone saturée à 3 m de profondeur (cf plans en annexe 1). Certaines zones ne présentent des anomalies qu'au niveau de la zone saturée. Les anomalies en métaux sont retrouvées sur la quasi-totalité du site. Les eaux souterraines sont également impactées, principalement par des HAP (naphtalène en particulier). Les gaz du sol n'ont pas montré de teneurs très élevées.

Au niveau de la parcelle 738, des teneurs en HAP sont retrouvées également. Les mesures de gaz du sol ont également montré la présence de naphtalène.

Au niveau du lotissement SOCRIF, les teneurs mesurées dans les sols sont très faibles. Concernant les eaux souterraines, les eaux des puits 22, Charrière, 23, Genêts, 11, Genêts, 29, Genêts ne sont pas conformes aux limites de références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté ministériel du 11/01/2007). Certains présentent de forts impacts en HAP et phénols, particulièrement en naphtalène, ainsi que des odeurs. Les mesures de gaz du sol ont montré localement la présence d'hydrocarbures et de phénols.

#### Compatibilité avec les usages

L'Interprétation de l'État des Milieux N°54988 réalisée en 2009 a montré que les voies d'exposition par inhalation de poussières et de vapeurs ne génèrent pas de contraintes sanitaires spécifiques. Les calculs de risques pour l'ingestion de végétaux arrosés d'eau de la nappe ne montrent pas de risque sanitaire inacceptable.

Le calcul

réalisé pour l'ingestion de fruits autoproduits (arbres fruitiers), en l'absence d'arrosage, n'a pas révélé de contrainte sanitaire spécifique à cet usage.

Concernant les eaux souterraines, les eaux de certains puits (22, Charrière, 23, Genêts, 11, Genêts, 29, Genêts) ne sont pas conformes aux limites de références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté ministériel du 11/01/2007). En conséquence, la consommation de l'eau de ces puits ne peut être envisagée. En revanche, les concentrations mesurées dans l'eau des puits 5, Genêts et 7, Genêts sont conformes aux limites de références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Ainsi, le maintien de l'arrêté municipal d'interdiction de consommer les eaux souterraines d'octobre 2008 apparaît justifié.

Conclusions et suites de l'instruction :

-----  
Au regard des pollutions des sols portées à la connaissance des services de l'État et de la réglementation applicable à l'installation, un classement en SIS des terrains a été proposé (articles L. 125-6 et L. 556-2 du code de l'environnement).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné  
Documents associés : Ancienne fiche BASOL  
Annexe graphique

## Geolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

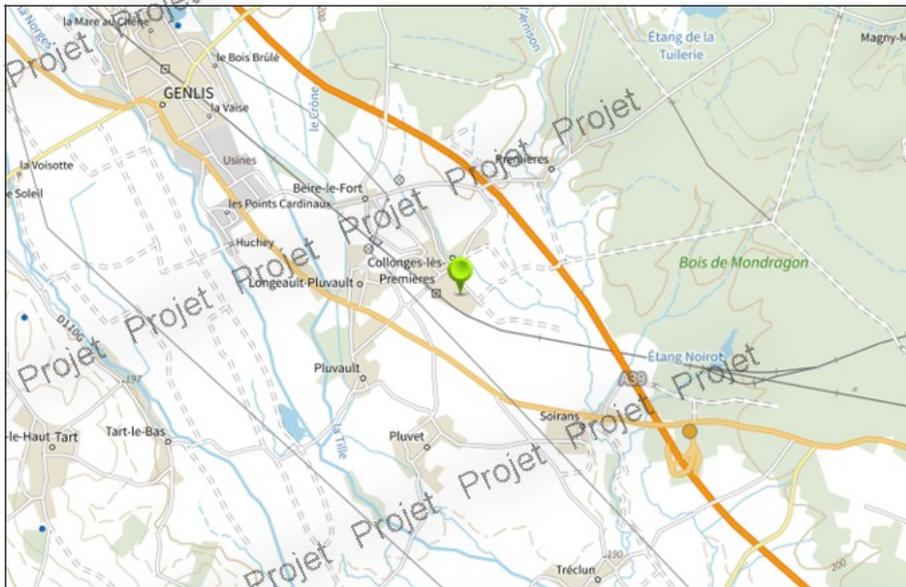
Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
COLLONGES LES PREMIERES		D	0666	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	0719	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	0735	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	0737	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	0738	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	0843	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	0857	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	0864	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	0865	21

COLLONGES LES PREMIERES	D	0866	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0867	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0868	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0869	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0870	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0871	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0872	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0873	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0874	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0875	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0876	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0877	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0878	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0879	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0880	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0881	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0882	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0883	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0884	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0885	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0886	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0887	21
COLLONGES LES PREMIERES	D	0888	21

COLLONGES LES PREMIERES		D	0889	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	0890	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	0891	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	0892	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	0893	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	0894	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	0903	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	0905	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	0906	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	0907	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	0929	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1025	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1026	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1066	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1067	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1068	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1069	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1083	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1084	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1085	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1086	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1087	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1088	21

COLLONGES LES PREMIERES		D	1089	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1090	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1091	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1092	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1093	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1094	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1107	21
COLLONGES LES PREMIERES		D	1108	21
COLLONGES LES PREMIERES		ZH	0098	21
COLLONGES LES PREMIERES		ZH	0099	21
COLLONGES LES PREMIERES		ZH	0100	21
COLLONGES LES PREMIERES		ZH	0101	21
COLLONGES LES PREMIERES		ZH	0102	21
COLLONGES LES PREMIERES		ZH	0103	21
COLLONGES LES PREMIERES		ZH	0104	21
COLLONGES LES PREMIERES		ZH	0105	21

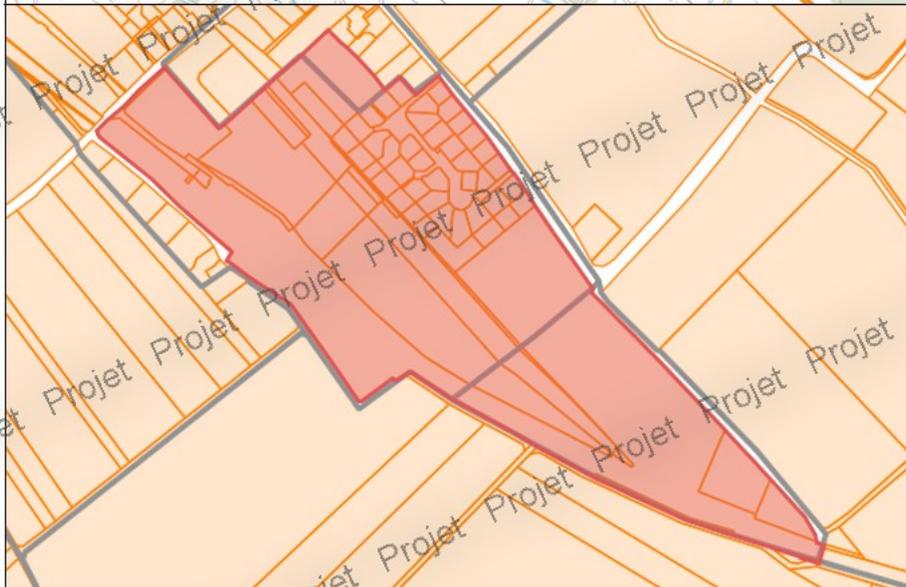
## Plans cartographiques



 Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification :  
SSP00039350101



 Emprise classification

Fond de carte Parcellaire  
Express (PCI) IGN®

Classification :  
SSP00039350101

Coordonnées du centre de  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 871736.2278972837, Lat. : 6682467.31563399

Superficie estimée :

167682 m<sup>2</sup>

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Georisques lors de la publication de la fiche

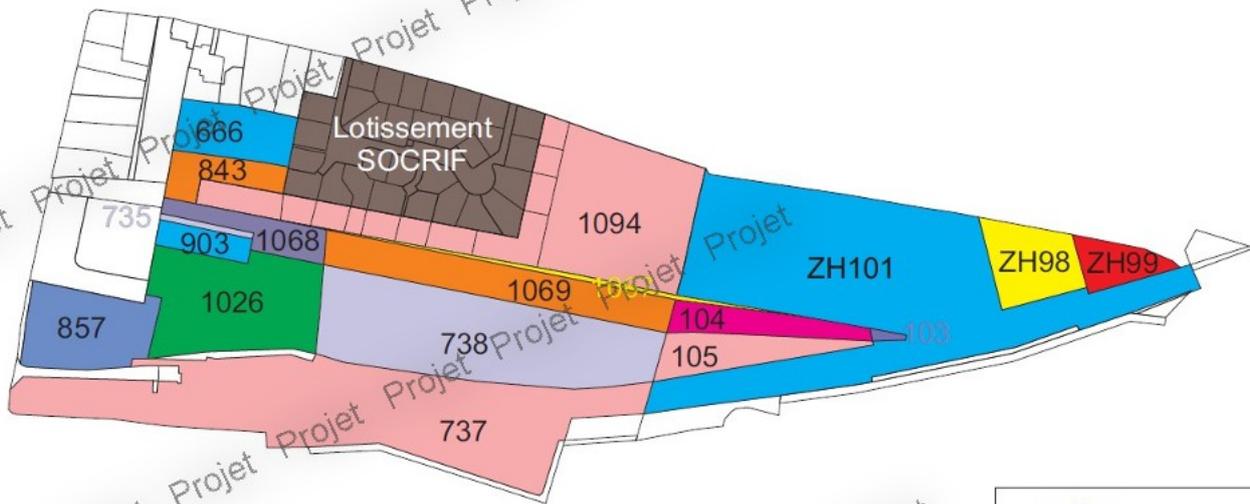
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

# SNCF Collonges-et-Premières

## Annexe graphique

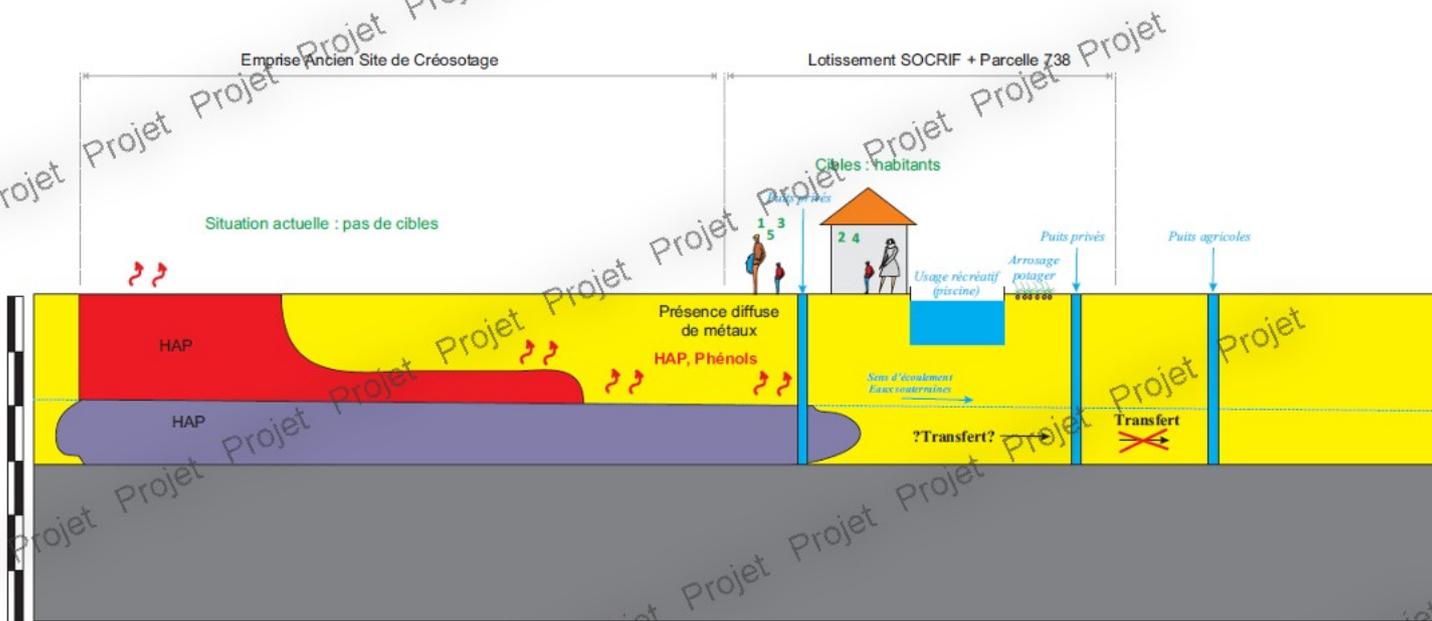
sources : études ANTEA 2009

Plan cadastral 2009

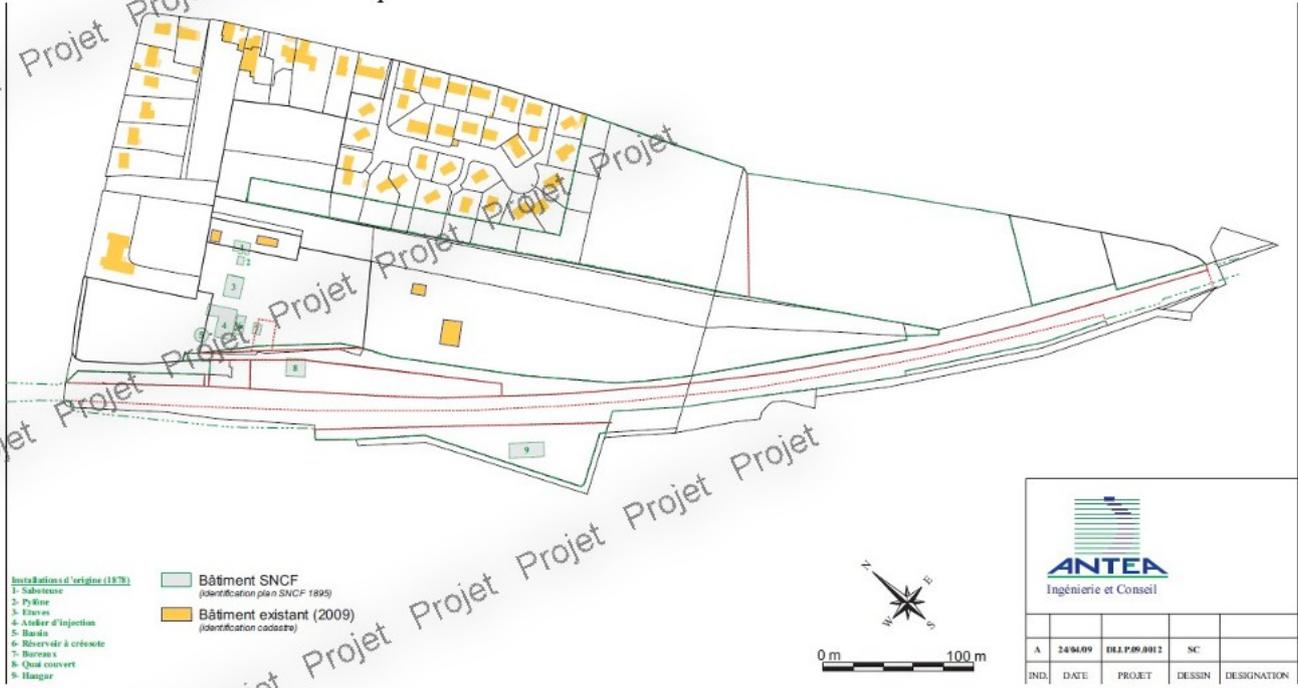


IND	DATE	PROJET	DESSIN	DESIGNATION
A	24/04/09	D.I.F.06.0012	SC	

Schéma conceptuel 2009



## Plan des installations historiques 1878



## Plan des installations 1953

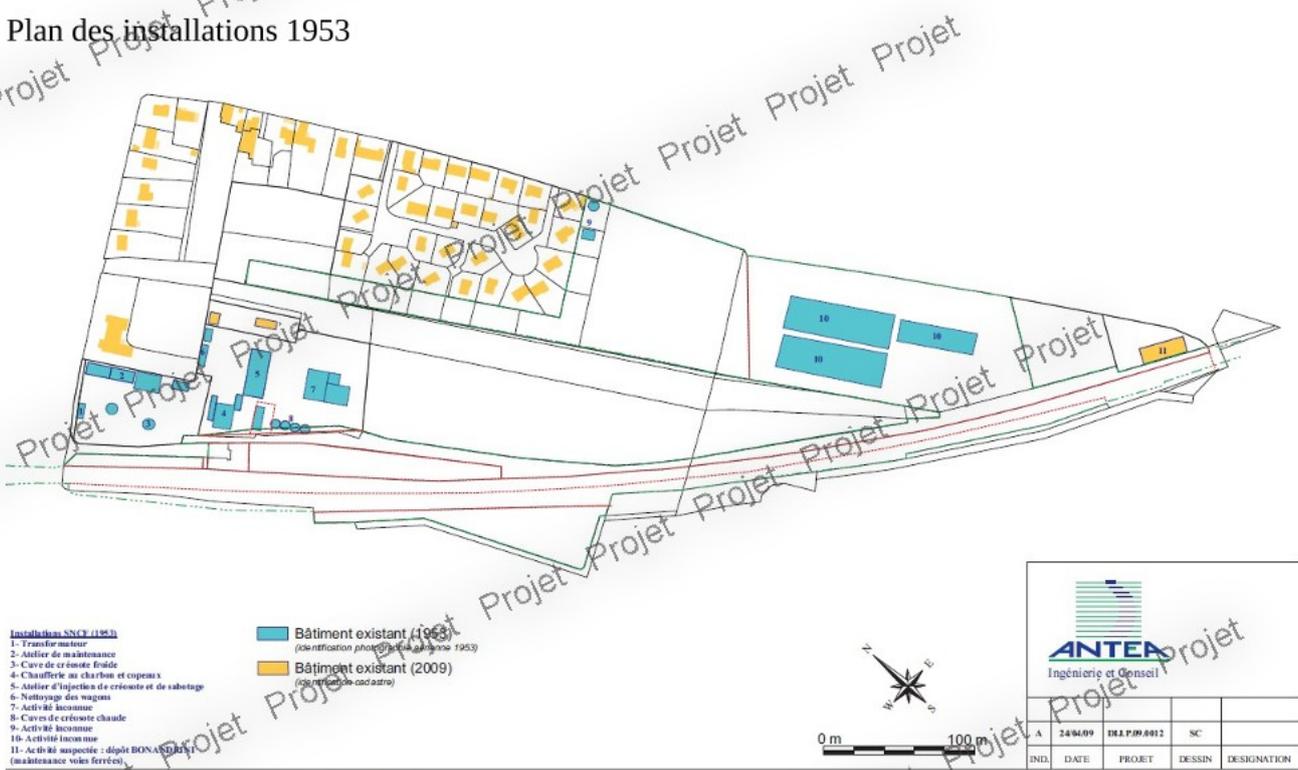
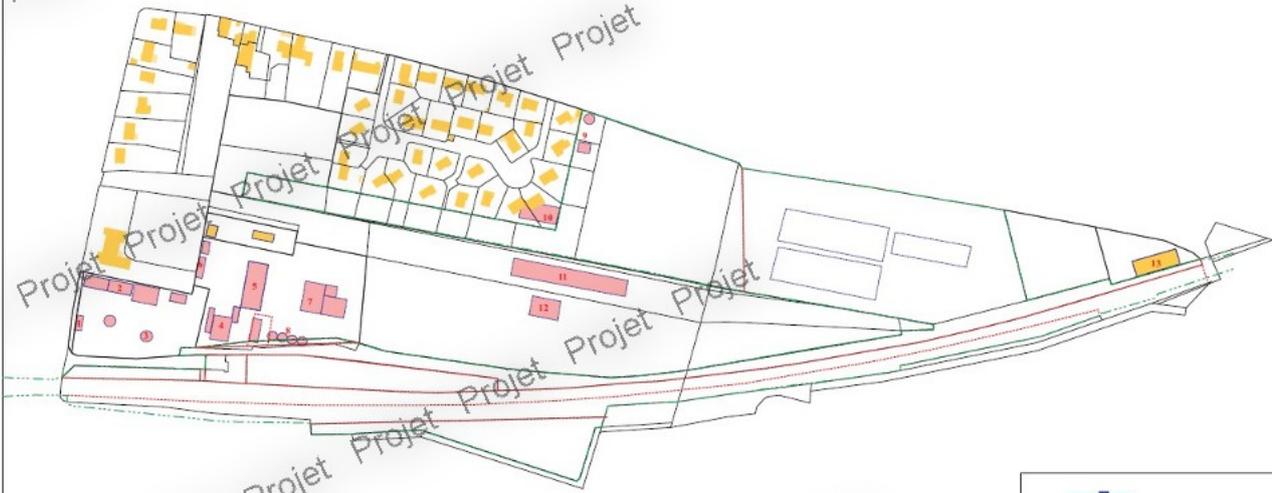


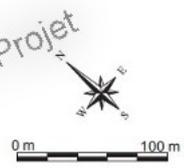
Figure 9 : Localisation des installations SNCF (1953)

## Plan des installations 1968



- Installations SNCF (1968) - Ancienne section**
- 1- Ancien transformateur
  - 2- Ancien atelier de maintenance
  - 3- Ancienne cave de crématoire froide
  - 4- Ancienne chaufferie à charbon et copeaux
  - 5- Ancien atelier de montage de créosote et de sabotage
  - 6- Ancienne cave de crématoire chaude
  - 7- Ancien hangar
  - 8- Ancienne cave de crématoire chaude
  - 9- Activité incenseuse
  - 10- Activité incenseuse
  - 11- Activité suspensée : agricole
  - 12- Activité suspensée : dépôt BONANDRINI (maintenance voies ferrées)

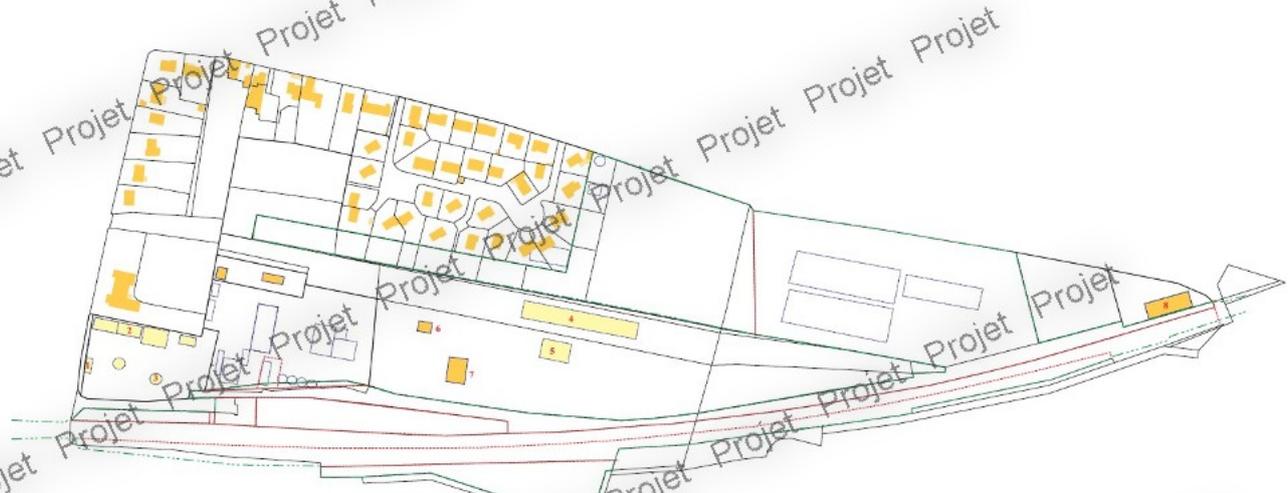
- Bâtiment démantelé avant 1968 (identification photographique aérienne 1953, 1968)
- Bâtiment existant en 1968 (identification photographique aérienne 1968)
- Bâtiment existant (2009) (identification cadastre)



**ANTEA**  
Ingénierie et Conseil

IND	DATE	PROJET	DESSIN	DESIGNATION
A	24/04/09	DLJ.P.09.0012	SC	

## Plan des installations 1988



- Installations SNCF (1988)**
- 1- Ancien transformateur
  - 2- Ancien atelier de maintenance
  - 3- Ancienne cave de crématoire froide
  - 4- Activité suspensée : agricole
  - 5- Activité suspensée : agricole
  - 6- hangar à matériel agricole
  - 7- hangar à matériel agricole
  - 8- Activité : dépôt BONANDRINI (maintenance voies ferrées)

- Bâtiment démantelé avant 1988 (identification photographique aérienne 1953, 1968, 1988)
- Bâtiment existant en 1988 (identification photographique aérienne 1988)
- Bâtiment existant (2009) (identification cadastre)



**ANTEA**  
Ingénierie et Conseil

IND	DATE	PROJET	DESSIN	DESIGNATION
A	24/04/09	DLJ.P.09.0012	SC	